

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 72-1761/SG/FP portant ouverture d'un concours professionnel d'accès au cadre de patron et de mécanicien de remorqueur du corps territorial des Travaux publics et du Port.

n° 72-1761/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
27 décembre 1972

Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro  
10 janvier 1973

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un concours professionnel d'accès au cadre des patrons et des mécaniciens de remorqueurs du Corps territorial des Travaux publics et du Port est ouvert à partir du lundi 29 janvier 1973. Art. 2. — L'épreuve écrite du concours susvisé se déroulera à la Canitainerie du Port de commerce le lundi 29 janvier 1973, à 7h30 précises. Les date et lieu, ainsi que les horaires du déroulement des épreuves orales et techniques de ce concours seront indiquées à chaque candidat ultérieurement. Art. 3. — Les déclarations de candidatures émanant des fonctionnaires du cadre des agents techniques et ouvriers comptant au moins 5 ans de service dans ce cadre devront parvenir au Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel territorial) au plus tard le samedi 20 janvier 1973, avant midi. Chaque candidat au concours professionnel des patrons et des mécaniciens de remorqueur précisera dans sa demande la spécialisation professionnelle pour laquelle il désire subir les épreuves.